Envoyé en préfecture le 27/09/2018

Reçu en préfecture le 27/09/2018

Affiché le 27/09/2018



ID: 060-216004267-20180924-2018\_042-DE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

Date de convocation: 17/09/2018

2018-042

Nombre de Conseillers :

en exercice: 10

en présence : 8

votants: 8

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre du mois de septembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C.

FORMONT, M.A. DUPUIS, R. LETOMBE, C. CAPELLE

Absents excusés: P. LEFEBVRE, V. LEROY

Absents non excusés : /

Procurations: P. LEFEBVRE donne procuration à D. CHARLET, V. LEROY donne

procuration à C. CAPELLE

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

## **DELIBERATION N°42: AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait proposé la réalisation de travaux pour créer une aire de jeux afin de dynamiser le cœur du village, de proposer aux enfants un lieu de rencontre et d'amusement.

Il rappelle également que le Conseil Municipal l'avait autorisé à demander des devis pour la réalisation de ces travaux et à établir des dossiers de demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre du Contrat de Ruralité et du Conseil Départemental de l'Oise.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Préfecture et le Conseil Départemental de l'Oise ont accordé une subvention. L'entreprise JET'SPORTS a été choisie pour l'aménagement de l'aire de jeux par délibération le 25 juin 2018.

Il propose de compléter l'aménagement choisi et présente les devis de l'entreprise JET'SPORTS :

Ensemble Multisport pour un montant de 3 970,00€ HT soit 4 764,00€ TTC Mobilier Urbain pour un montant de 1 498,50€ HT soit 1 798,20€ TTC

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces propositions.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 24 septembre 2018.

Le Majré

Daniel CHARLET